

L. Almeras

N<sup>o</sup> 15 Le cinq de juillet mil huit cent cinquante huit  
En B<sup>e</sup> Samiot nous s<sup>er</sup>ont soussigné, ay<sup>ant</sup> eu trois publications de  
Esther Laforce mariages faites au pr<sup>es</sup>ence de nos mes<sup>es</sup> paroissiales  
entre Jean Baptiste Samiot fils mineur de J<sup>ean</sup> Baptiste  
Lambot et de Louise Gallifier Du Sud Plantagen  
d'une part, et Esther Laforce Du Sud Plantagenet  
fille mineure de Pasimir Laforce et de Sophie  
St Denis tous deux décédés d'autre part, et en  
l'étant découvert aucun empêchement au dit  
mariage; avons reçu leur mutuel consentement  
de mariage; et leur avons donné la benediction  
nuptiale en pr<sup>es</sup>ence de Jean Baptiste Samiot fr<sup>ere</sup>  
de l'epoux et Francois Samiot, son oncle.

L. Almeras